
[Imprimer](#)

Villeneuve-Saint-Georges : poursuivre la maîtrise d'œuvre des espaces publics de la ZAC multisite

Image

L'EPA Orly Rungis Seine Amont a lancé un marché pour la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre des espaces publics de la ZAC multisite du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne).

La ZAC multisite du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges recompose plusieurs îlots du centre-ville sur un total de 3 ha avec la construction d'environ 53 000 m² de surface plancher (activités, commerces, logements, équipements publics). Le périmètre, les objectifs et les enjeux du projet ont été définis par deux études menées simultanément en 2009-2010 sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPA Orly Rungis Seine Amont - établissement fédéré avec Grand Paris aménagement - et de la Ville : une étude immobilière réalisée par le cabinet Urbanis et une étude urbaine, réalisée par le groupement mené par l'agence Makan Rafadjou. Des études de programmation urbaine ont ensuite été confiées à l'atelier Jean-Pierre Pranas-Descours qui a précisé le programme du projet.

Ce dernier a pour objectifs de conduire des opérations de recyclage foncier sur les îlots les plus dégradés, de redynamiser les commerces et développer une nouvelle offre d'immobilier tertiaire, de réaménager et développer les espaces publics et conforter la présence des équipements publics ainsi que de valoriser les potentialités paysagères et patrimoniales.

Conception et la réalisation des VRD et des espaces publics

L'EPA Orly Rungis Seine Amont vient de lancer un marché pour la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre des espaces publics. Le lauréat prendra la suite de la mission jusqu'ici assurée par Y-Ingénierie (BE Technique) et Endroit En Vert (Paysagiste) dont le marché arrive à échéance en juin 2022. "La mission du prestataire du présent marché doit permettre la conception et la réalisation des VRD et des espaces publics, indiquent les documents de marché. Elle intégrera notamment les problématiques environnementales, paysagères, patrimoniales, de gestion des eaux pluviales ou encore des déchets et de gestion de la circulation au projet d'aménagement."

L'aménageur attend aussi un "accompagnement important du maître d'ouvrage" compte tenu de multiples partenaires et règlements applicables au territoire de projet. Dans ce cadre, le titulaire du marché et ses cotraitants auront pour mission de poursuivre les aménagements engagés depuis 2016 sur le centre-ville et d'intégrer les modifications issues de l'adaptation du projet urbain mené entre 2020 et 2021.

[Consulter l'avis](#)